



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUivant LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu
76260 EU



Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris

Association PHAVE

PROJET DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU Samedi 20 Décembre 2025.

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Samedi 20 Décembre à 10H30,

Les Associés de l'Association « PHAVE », et dont le siège est à la Mairie de la Ville d'Eu 76260 Eu (F) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Eu, 25 Rue Jeanne d'Arc 76260 (F) sur convocation de la présidence selon lettre ou courriel de convocation adressée le 25 Décembre 2025 à chaque associé et parution dans la presse (L'Informateur des 27 Novembre, 4, et 11 Décembre 2025).

La feuille de présence permet de constater que les associés présents (présentiel et virtuel) au nombre de présents et représentés représentent associés sur les 282 Associés dont ayant droit de vote.

L'assemblée réunissant plus que le quorum requis, soit plus de 10% des associés est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale Ordinaire :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale du 30 Novembre 2024
2. Approbation du rapport moral du Président sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
3. Approbation des Comptes annuels dudit exercice
4. Quitus du Bureau
5. Affectation du Résultat
6. Budget 2025, et fixation des cotisations
7. Renouvellement des mandats de François Mary
8. Examen de divers projets patrimoniaux à soutenir en 2026
9. Examen et choix de divers évènements Phave 2026
10. Questions diverses
11. Pouvoirs

Etaient joints :

Assemblée Générale Ordinaire :

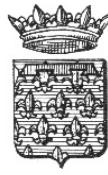
1. Rapport Moral 2024
2. Candidatures au Conseil d'Administration de la Phave et Renouvellement.
3. Comptes de l'Association au 31 Décembre 2024
4. Proposition de Budget 2025



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUivant LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu
76260 EU



Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris

5. PV de l'AG du 30 Novembre 2024
6. Un pouvoir au cas où un membre de l'Association ne pouvait assister à l'assemblée.
7. Projet de Résolutions

Le président déclare, que dès la convocation, le texte des résolutions et tous documents nécessaires à l'information des associés étaient tenus à leur disposition au siège de l'Association où ils pouvaient en prendre connaissance ou copie.

Le président met ensuite aux voix les déclarations suivantes :

Assemblée générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale du 30 Novembre 2024.

Après lecture du procès-verbal, cette résolution est adoptée par% des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des commentaires du président approuve le rapport moral sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée par % des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président approuve les comptes de l'Association pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée par% des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESPOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président donne au Conseil d'Administration et au Bureau de l'Association quitus plein et définitif pour ses actes de gestion relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée par % des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION.

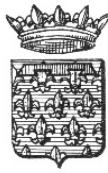
L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président décide d'affecter le résultat de € **14.526,34 €** (+) relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 comme suit :



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUivant LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu
76260 EU



Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris

comptes de réserves de la Phave pour le soutien aux opérations futures relatives au Patrimoine.

Cette résolution est adoptée par % des associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Après Examen du Budget prévisionnel, la contribution a été fixée à un montant de € 25- par part (et 35€ pour un couple) pour l'exercice 2025, appellable immédiatement et payable le 31 Décembre 2025 au plus tard.

Cette résolution est adoptée par % des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION.

7. Renouvellement des mandats de François Mary

Un appel a candidatures est lancé pour prendre la suite de Mr Mary.

L'assemblée remercie vivement Mr Mary pour son engagement auprès de la Phave durant ces dernières années.

La candidature de Mr/Mme ... est proposée et acceptée.

Cette résolution est adoptée par % des associés présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

La Phave décide d'examiner pour l' année 2025 les projets suivants :

Projets Patrimoine Régional:

Soutien à la Restauration de l'obélisque de Madame Adélaïde Millebosc, Seine-Maritime a hauteur de 5.851,20 €.

Cette résolution est adoptée par % des associés présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Les projets d'activité de la Phave suivants pour la période 2026 sont mis à l'ordre du jour, discutés et approuvés comme suit :

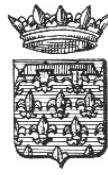
- Opération Galettes



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUivant LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu
76260 EU



Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris

- Opération Vin 4 : « Les Lys de la Collégiale » (Rouge 2014) « Clos O'Toole » (Rouge 2020) et le « Prieuré Saint Laurent » (Rosé), tous Bordeaux (ex St Emilion Nord).

Le principe de ces projets d'activité est approuvé par% des associés présents ou représentés, avec mandat au bureau de la Phave de choisir dans cette liste ceux qui sembleront les plus appropriés et réalisables dans les 18 mois à venir.

DIXIEME RESOLUTION

Questions Diverses :

Néant

ONZIEME RESOLUTION.

Pouvoirs

Pouvoir est conféré par l'assemblée générale à tout membre du conseil d'administration pour effectuer les démarches administratives relatives aux décisions des présentes assemblées générales.

Cette résolution est adoptée par % des associés présents ou représentés.

L'ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée àH....

De tout ce que dessus, procès-verbal a été établi et clos après lecture.

Fait à Eu, le 20 Décembre 2025.

Thierry Dillard, Président